

## Histoire des nationalisations, politique pétrolière et bonne gouvernance

Suite de la page 9

**Selon vous, il existe un lien entre les obstructions françaises contre Sonatrach avant et sous Boumediene et ces nouvelles attaques après sa mort ?**

Vous m'accorderez que, jusqu'à présent, j'ai plus cité des faits qu'analysés. J'ai relaté bien plus que je n'ai conjecturé. Le lien se lit comme à livre ouvert dans les actions conduites sous la houlette du groupe Erap, entre 1962 et 1979, il se voit dans les prolongements algériens de ces mêmes actions à partir de 1979. Pour le voir sous un autre éclairage, il faut s'arrêter un instant sur la nature des deux principales compagnies pétrolières françaises. La Compagnie française des pétroles, CFP, future Total, créée au lendemain de la Première Guerre mondiale avait une raison sociale industrielle et commerciale privée pour faire une place à l'industrie pétrolière française naissante au Moyen-Orient. Tandis que le Bureau de recherches pétrolières (BRP) et son successeur le groupe Erap, est un établissement public dont la mission fondatrice consiste à bâtir un empire pétrolier aux fins d'assurer le contrôle de l'Etat sur les ressources pétrolières de l'empire colonial français. Ce n'est pas le fait du hasard si ce groupe, pourtant bien moins développé industriellement que la CFP, beaucoup moins expérimenté, fut en charge du contrôle majoritaire des permis d'exploration puis des concessions d'exploitation sur l'ensemble de l'empire colonial français, à commencer par l'Algérie, pièce maîtresse de ce même empire.

Les ingénieurs du BRP devenu Erap, qui ont été les acteurs sur le terrain des premières actions de recherche et, plus tard, des premières grandes découvertes en Algérie, se considéraient comme «les géniteurs» du pétrole algérien. Que l'Erap n'ait eu de cesse de perpétuer son empire pétrolier au-delà de l'empire colonial défunt, cela procède du constat historique. La théorie du «gaz algérien captif» n'est pas un fantôme imaginé mais l'expression d'une stratégie gravée dans le marbre, vulgarisée par les responsables français eux-mêmes aux fins de convaincre leurs partenaires mondiaux, y compris les Algériens, qu'ils étaient un point de passage obligé pour toute entreprise industrielle ou commerciale concernant les hydrocarbures du pays. Quand on dit que les dirigeants de l'ex BRP-Erap et GDF ont promigé d'étouffer dans l'œuf toute tentative algérienne de pénétration du marché gazier mondial, on s'appuie sur des déclarations publiques et des actions multiformes, pressions et interventions françaises officielles auprès des organismes et autorités US et européens.

**Pourtant, vos contradicteurs affirment que l'affaire El Paso est une affaire commerciale...**

L'affaire El Paso une simple correction d'un contrat commercial ? Ajoutez, surtout, qu'elle prétendait relever des turpitudes dans l'ère Boumediene ! Elle a été le premier acte de la «déboumediénisation» et des politiques et de l'encadrement. Pour ce faire, on a ouvert deux «chantiers» pour ainsi dire : le premier fut la mise en œuvre immédiate du «principe de la rotation des cadres», un principe qui fut proclamé solennellement à la première session du comité central et en application duquel les cadres que le nouveau pouvoir considérait comme «ses hommes à lui» étaient mis en lieu et place de ceux qui étaient considérés «comme

les hommes de Boumediene».

Le second «chantier» était la «fabrication de dossiers» contre les personnes et les politiques, une véritable chasse aux sorcières. Celle-ci devait, dans la même foulée, s'opérer sous la forme d'une campagne officielle de «lutte contre les fléaux sociaux». Le nouveau pouvoir a ouvert les deux chantiers par ma personne : je vous ai relaté les conditions dans lesquelles j'ai été remplacé d'emblée au poste de l'Energie, comment on a essayé de fabriquer un dossier El Paso, pour saisir ensuite le motif d'indiscipline et me faire révoquer du gouvernement six mois plus tard.

M'ont rejoint peu après Abdelaziz Bouteflika et Belaïd Abdesselam, dans le cadre de la même chasse mais pour des «dossiers» différents, qu'on est allé chercher via la Cour des comptes : le premier rendu justiciable pour sa gestion de la trésorerie des ambassades, le second pour un contrat de formation professionnelle géré par l'ancien ministre de l'Industrie et de l'Energie.

Un an après ma révocation, on a choisi de nous mettre dans la même charrette au terme de «procès» qui mèneront à notre exclusion du comité central du FLN fin décembre 1980. Lesdits procès se sont tenus, en un temps record, quelques minutes d'une session du comité central, le temps que chaque membre du comité mette un oui ou un non dans un bulletin nominal, en l'absence de chacun de nous de l'enceinte du Palais des nations. Pour ma part, je n'ai reçu aucune notification, ni de mon exclusion, ni des motifs la justifiant. Je n'ai comme point de repère que les questions qui m'ont été posées sur un ton qui se voulait fraternel par les membres de la commission de discipline du parti au cours d'une audition d'une demi-heure à peine, tenue la veille de la session du comité central qui nous a jugés ; ces questions, auxquelles j'ai donné des réponses factuelles, ne donnent aucune notification d'accusation ou de sanction. J'ai bien noté que les membres de la commission prenaient la précaution de me faire entendre que ces questions, ils étaient chargés par «d'autres» de me les poser.

Elles ont porté sur les commissions payées par Chemico et les sociétés prétenues qui les avaient perçues. J'ai donné les faits en signalant au président de la commission que ces mêmes faits étaient dans le dossier que je voyais posé devant lui et qui était celui-là même que j'avais remis de la main à la main au président Chadli Bendjedid à mon départ de l'énergie. Alors que ma convocation au conseil de discipline était censée me concerner moi seulement, j'avais noté une insistance insolite des membres de la commission à me faire parler de Abdelaziz Bouteflika (absent d'Algérie à l'époque) comme si chacun de ces membres, à tour de rôle, cherchait d'évidence à me faire dire que celui-ci aurait tenté d'influencer le processus du contrat Sonatrach El Paso à plusieurs reprises et à la faveur des Américains. Cela dénotait d'évidence qu'à travers mon audition et parallèlement au dossier de mauvaise gestion qui lui était fait dans le «canal» de la Cour des comptes, on cherchait à obtenir de moi un témoignage qui enrichirait un second dossier fait pour étayer un procès en «pro-américanisme» intéressé.

La malice du sort a voulu que la personnalité qui a décoré Abdelaziz Bouteflika, nouveau président de la République en 1999, tout en prononçant un mea-culpa étonnant de sanglots que tout le monde a pu voir en direct à la télévision, fut la même personne qui avait



Belaïd Abdesselam, Sid-Ahmed Ghzal et Nouredine Ait Lahoussine à bord d'un hélicoptère en Allemagne fédérale.

été chargée, vingt ans auparavant, «d'instruire» lesdits procès !

**Pour ce qui est de l'aspect technique de la question, quelles ont été les conséquences économiques et financières de la dénonciation du contrat El Paso ?**

Avant 1979, la configuration de la clientèle de Sonatrach, pour un volume global de plus de 63 milliards de m<sup>3</sup>/an, était répartie comme suit : Etats-Unis 25%, France-Italie 34%, Allemagne et Europe du Nord 34% et Espagne 7%. Fin 1981, deux ans après l'affaire El Paso, c'est un bouleversement radical qui affecte cette répartition. A lui seul, l'ensemble France-Italie est passé de 41% à 95% ! En fait tous les contrats algériens hors ces deux pays ont été, à l'initiative du ministre de l'Energie, soit dénoncés, c'est le cas des Etats-Unis, de la RFA et des pays nordiques, soit réduits en volumes, c'est le cas de l'Espagne et de la Belgique.

Non décidément : pour les inventeurs de l'affaire dite El Paso, celle-ci n'a jamais été une simple correction de contrat commercial ! L'objectif visé c'était bien la stratégie nationale de développement de l'Algérie. Les conséquences financières induites par le sabotage des contrats gaziers ont été évaluées à une perte sèche en ressources extérieures de quelque 40 milliards de dollars américains, en dollars courants de l'époque. Le rapprochement du montant de ces pertes avec le montant atteint par la dette extérieure à la fin des années 1980, soit 25 milliards, ne donne qu'une pâle idée des tragiques retombées dont le pays porte encore les séquelles jusqu'à aujourd'hui.

**Comment les autorités politiques au sommet des pays ont-elles pu se laisser entrainer dans une telle entreprise ?**

Le président de la République de l'époque a été délibérément abusé. A peine prenait-il la succession de Houari Boumediene, qu'un quarteron hétéroclite a tôt fait de le convaincre que plus vite il se démarquerait de son prédécesseur, plus vite il assoirait son autorité. Voilà que l'homme à peine investi d'un côté sous la profession de foi de «la continuité et de la fidélité à Houari Boumediene» — le mot d'ordre officiel du Congrès du FLN — un homme qui de surcroît est loin d'être un aventurier, se trouvait ainsi engagé d'un autre côté, par ceux qui l'ont abusé, dans une logique de rupture, aussi brouillonne que dévastatrice. Il faut s'en souvenir, le prix du brut était de 12,35 dollars à la veille de l'intronisation du nouveau président, puis est passé de 19 à 25, pour cause de révolution iranienne, pour en arriver à 36 puis à plus de 40 dollars le baril, juste un an et demi plus tard. Fraichement investi,

le président Chadli Bendjedid inaugure ainsi son mandat dans une aisance financière euphorique sans précédent. Par malchance, ce concours de circonstances a anesthésié la vigilance qui aurait pu être la sienne vis-à-vis de mesures précipitées dont on lui faisait endosser la responsabilité : dénonciation des deux tiers de nos exportations de gaz, baisse de moitié des exportations pétrolières, coup d'arrêt au programme Valhyd, déstructuration de toutes les entreprises publiques à commencer par Sonatrach, décomposée pour la circonstance en quatorze morceaux. Avec le cortège de purges de cadres supérieurs, valeureux serviteurs de l'Etat, qui se trouvaient pourchassés et persécutés.

**Ne vous êtes-vous pas rendu complice d'une certaine manière en acceptant de rester en poste ?**

C'est étonnant que vous puissiez comprendre cela de ma réponse ! Je ne suis pas «resté à mon poste», j'en étais sorti depuis un an ! Bon, je vois que je vais avoir à répéter ce que j'ai dit : je n'étais pas à mon poste quand ces actions énumérées ci-dessus ont été commises ! J'ai été démissionné le 14 octobre 1979, et ces mêmes actions ont été commises durant les années 1980 et 1981, c'est-à-dire après ma sortie du gouvernement.

Mieux, dès les premiers signes de mise en question de l'œuvre de Boumediene, j'ai pris sur moi d'alerter le président Chadli Bendjedid, le lendemain de son investiture, sur la gravité des mensonges dont il était abreuvé. Je l'ai mis en garde, non point contre une volonté de surpasser Boumediene, ce qui eût été, de la part d'un nouveau chef d'Etat, «naturel, légitime et même souhaitable», mais contre les dangers pour le pays d'une logique qui choisirait, pour surpasser le prédécesseur, de détruire systématiquement l'héritage en ce qu'il avait de meilleur, plutôt que de s'employer à combler les lacunes dont le bilan de Boumediene n'était guère indemne. Il faut croire que je n'ai pas convaincu.

Et vous, qui êtes en train de m'interroger depuis des heures, que vous aviez un seul instant la supposition que j'aie pu être complice, tendrait à me faire croire que j'ai dû bien mal m'exprimer quand j'ai relaté plus haut les conditions dans lesquelles j'ai été amené à dénoncer les tenants et les aboutissants de ladite affaire El Paso, point de départ du démantèlement des contrats gaziers puis à réclamer une commission d'enquête, puis à m'adresser au comité central du FLN par la voie d'un document de 120 pages, puis à démissionner, puis à finir par être démissionné.

M. C. M.  
(À suivre)